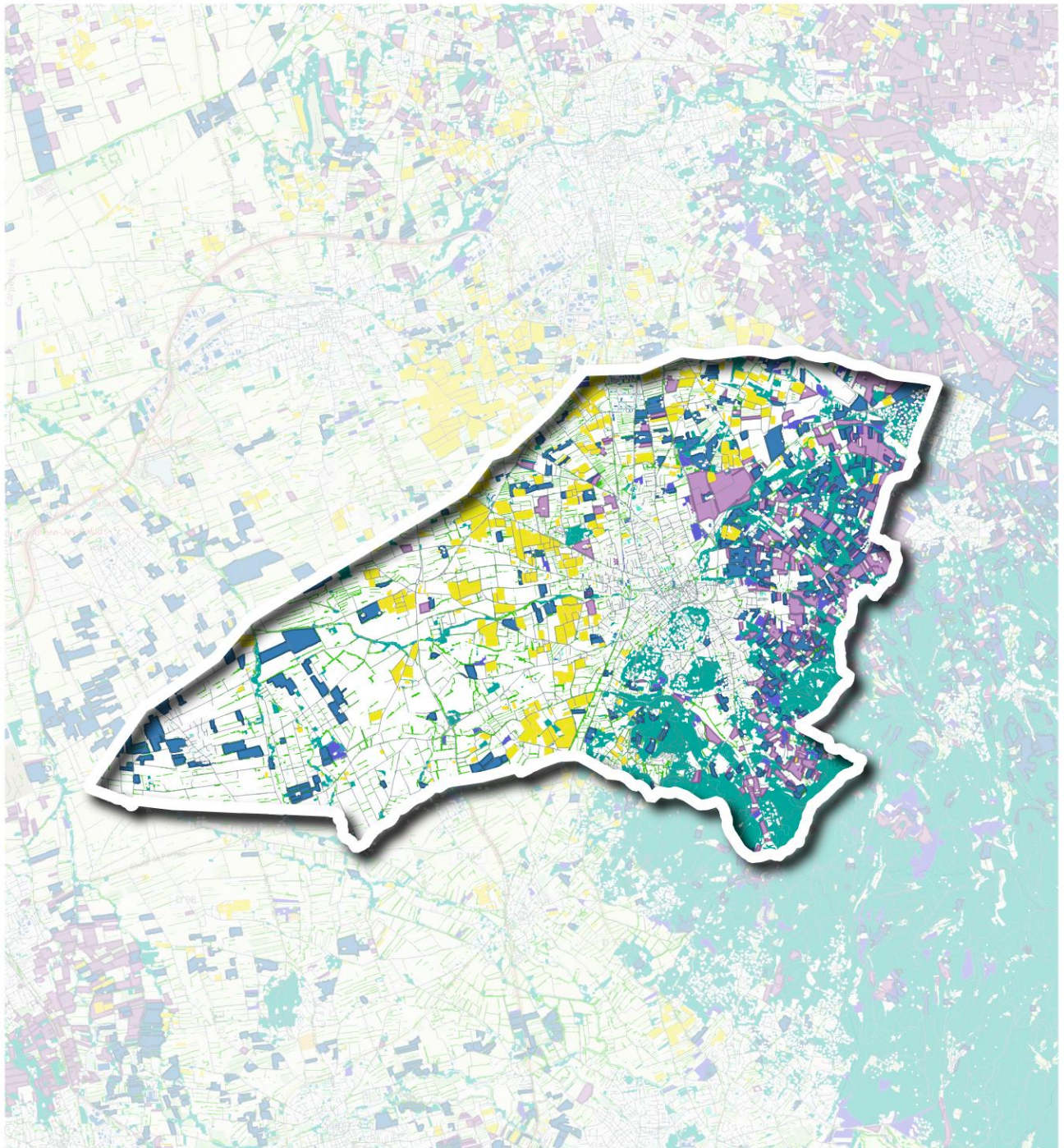


**Plan Local d'Urbanisme**  
**Commune**  
**de Pernes les Fontaines**

**A- Projet arrêté**

- A2- Bilan de la concertation

**PLU approuvé en décembre 2016**



# Pernes-Les-Fontaines

Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation

Juin 2022

## Organisation de la concertation

Par délibération du 16 décembre 2021, la Commune a prescrit la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la reconversion de l'ancienne carrière de la Machotte en un champ photovoltaïque.

Les modalités retenues pour la mise en œuvre de la concertation sont :

(Extrait de la délibération du 16.12.21)

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation a posteriori de l'affichage et de la publication de la présente délibération en mairie, sur le site Internet et dans un journal d'annonce légale
- Mise à disposition en mairie pendant au moins un mois d'un registre destiné à recueillir les observations du public.
- Organisation d'une réunion publique

## L'information du public

Les modalités d'information du public retenues avaient pour but, d'une part, de prévenir le public de l'existence de la concertation afin de susciter sa participation et, d'autre part, de présenter le projet d'implantation du champ photovoltaïque.

### L'affichage

Des affiches annonçant la réunion publique du 5 mai 2022 ont été disposées à plusieurs endroits stratégiques :

- En mairie de Pernes sous le porche
- À l'accueil de la mairie
- Au service urbanisme
- En mairie, en annexe des Valayans
- À la médiathèque
- Au complexe sportif
- Au centre culturel des Augustins
- À l'office du tourisme
- Sur le site de la carrière de la Machotte.

Cet affichage a fait l'objet d'un constat par la police municipale le jeudi 7 avril 2022

Le rapport de constatation figure en annexe.



Affichage sur la carrière de la Machotte,  
le lieu du projet

## Les annonces légales

Plusieurs annonces légales ont été diffusées :

- La vie au public de la prescription de la procédure de révision. L'annonce a été publiée le 10 janvier 2022.
- L'avis au public d'ouverture de la phase de concertation. L'annonce est parue le 29 mars 2022.



### VILLE DE PERNES LES FONTAINES



#### Attestation de parution

Date de téléchargement de justificatif : 10 janvier 2022  
Département : Vaucluse  
Cette annonce paraîtra le 11 janvier 2022 sous réserves d'incidents



#### AVIS AU PUBLIC PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Par délibération N°2021-03 du 16 décembre 2021, transmise au représentant de l'Etat, le Conseil municipal a prescrit la procédure de révision alléguée N°2 du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objectifs d'autoriser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière dite « La Machotte », située désormais en zone agricole du PLU et représentant un périmètre d'environ 5 hectares qui n'est plus exploité et dont la remise en état des sols a débuté. Ce projet, compte-tenu de l'importance de la production d'énergie à venir, est compatible à la fois au SCOT en vigueur du Bassin de Vie d'Avignon et aux lois relatives à la transition énergétique.

Ladite délibération est affichée, à compter du Lundi 10 janvier 2022, en Mairie de Pernes-les-Fontaines et en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux lieux habituels d'affichage, pendant au moins un mois.

3952778



Pour toujours en savoir plus, lisez [www.echodumardi.com](http://www.echodumardi.com), le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

<https://www.echodumardi.com/annonces-legales-echo-du-mardi/33831/ville-de-pernes-les-fontaines/> 1/2



### VILLE DE PERNES LES FONTAINES



#### Attestation de parution

Date de téléchargement de justificatif : 28 mars 2022  
Département : Vaucluse  
Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents



#### AVIS AU PUBLIC AVIS D'OUVERTURE DE LA PHASE DE CONCERTATION DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE PERNES-LES- FONTAINES

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a prescrit la procédure de révision alléguée N°2 du PLU de la Commune de Pernes-les-Fontaines, ayant pour objectifs d'autoriser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière dite « La Machotte », située désormais en zone agricole du PLU et représentant un périmètre de 5 hectares qui n'est plus exploité et dont la remise en état des sols a débuté. Ce projet, compte-tenu de l'importance de la production d'énergie à venir, est compatible à la fois au SCOT en vigueur du Bassin de Vie d'Avignon et aux lois relatives à la transition énergétique.

Le Conseil municipal a dans ce cadre fixé les modalités de concertation suivantes :

- Publication du présent avis d'ouverture de la phase de concertation en Mairie de Pernes-les-Fontaines, sur le site internet de la Ville et dans le présent journal diffusé dans le département ;
- Mise à disposition en Mairie de Pernes-les-Fontaines, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un



Pour toujours en savoir plus, lisez [www.echodumardi.com](http://www.echodumardi.com), le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

<https://www.echodumardi.com/annonces-legales-echo-du-mardi/31874/> 1/2

Les annonces publiées par la commune

## Le site Internet de la mairie

Au lancement de la révision de du PLU, un exposé de la procédure et du contenu et des modalités de concertation ont fait l'objet d'un article sur le site Internet de la mairie : <https://www.perneslesfontaines.fr>.

Cette mention a fait l'objet d'une constatation par la police municipale le 4 avril 2022. Elle est annexée ci-après.

Enfance &  
Jeunesse

École, collège  
& périscolaire

Un été  
à Pernes

Enfants, ados, ...

### • Procédure de révision allégée N°2 du PLU : en cours

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a prescrit la procédure de révision allégée N°2 du PLU de la Commune de Pernes-les-Fontaines, ayant pour objectifs d'autoriser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière dite « La Machotte », située désormais en zone agricole du PLU et représentant un périmètre de 5 hectares qui n'est plus exploité et dont la remise en état des sols a débuté.

Ce projet, compte tenu de l'importance de la production d'énergie à venir, est compatible à la fois au SCOT en vigueur du Bassin de Vie d'Avignon et aux lois relatives à la transition énergétique. Lire la suite...

#### Le Conseil municipal a dans ce cadre fixé les modalités de concertation suivantes :

- Publication du présent avis d'ouverture de la phase de concertation en Mairie de Pernes-les-Fontaines, sur le site internet de la Ville et dans « L'Echo des mardis » journal d'annonces légales ;
- Mise à disposition en Mairie de Pernes-les-Fontaines, aux heures et aux jours habituels d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations du public, qui sera mis à disposition pendant une période d'au moins un mois à compter du lundi 4 avril 2022 et jusqu'à ce que le Conseil municipal tire le bilan de la concertation dans le cadre d'une délibération d'arrêt du projet;
- Organisation d'une réunion publique le jeudi 5 mai à 18H au Centre Culturel Les Augustins, Place Louis Giraud à Pernes-les-Fontaines (84210), salle Daniel Sorano.

• [Retrouvez ici, l'Avis au public.](#)

• [Consultez ici le dossier présenté au cours de la réunion publique du 5 mai 2022](#)



Capture d'écran du site internet de la commune

## Réunion publique

Elle a eu lieu le 5 mai 2022, en présence notamment de M.le Maire, de Neosolar (porteur de projet) et de JD Urbanisme (en charge de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme).



*L'affiche de la réunion publique*

## Réunion technique d'information avec les Personnes Publiques Associées

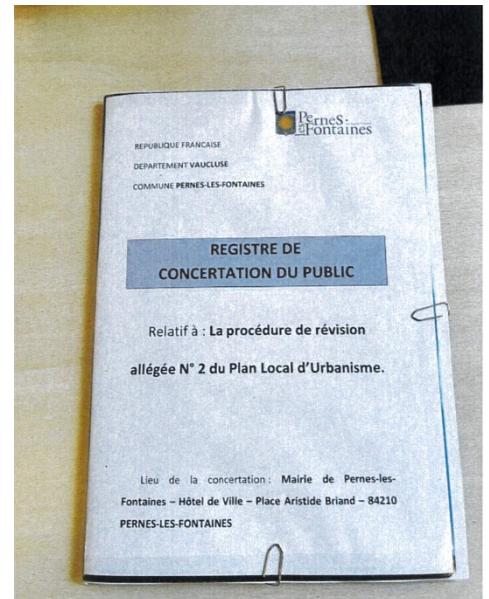
Le 5 mai, les PPA ont été invités à une réunion de présentation du projet.

Les personnes présentes :

- Commune de Saint Didier
- Commune de la Roque sur Pernes
- Commune de Velleron
- Syndicat Rhône Ventoux
- Parc Régional Mont Ventoux
- SCOT BVA
- DDT 84 (
- Commune de Mazan
- Gendarmerie de Pernes-les-Fontaines.

## Le recueil des avis

La concertation signifie obligatoirement le recueil des avis. Le choix d'un registre mis à la disposition du public en mairie a été motivé par un souci d'offrir à tous un vecteur d'expression courant de manière à profiter des remarques du public. Il a donc été ouvert en mairie (accueil, place de la Mairie) pendant toute la phase de concertation, pendant les horaires d'ouvertures habituels de la mairie.



*Le registre mis en place*

## Bilan des avis exprimés

La concertation invite les citoyens à s'exprimer sur un sujet. Il n'en demeure pas moins que ces mêmes citoyens ont aussi la libre possibilité de se prononcer sur la manière dont on leur propose de participer aux débats.

### Le registre de concertation

Aucune remarque n'a été formulée à l'écrit (courrier ou registre).

### L'enquête publique et la réunion PPA

Les principaux points de discussions ont été :

- Sur la largeur de voie interne au projet.
- Sur l'implantation de la haie
- Les mouvements de terre
- La chaleur provoquée par les panneaux solaires sur l'environnement
- La localisation de l'accès
- La création de deux mares au Nord et au Sud du projet

D'autres sujets ont été abordés, mais ils ne concernaient pas la présente révision du PLU.

## Évolution du projet réalisé pour prendre en compte les avis exprimés

Le projet a notamment évolué sur 2 points :

- Suppression des 2 mares au profit d'un autre système écologique.
- Création d'une haie sur l'intégralité du site